



ACTES DU COLLOQUE

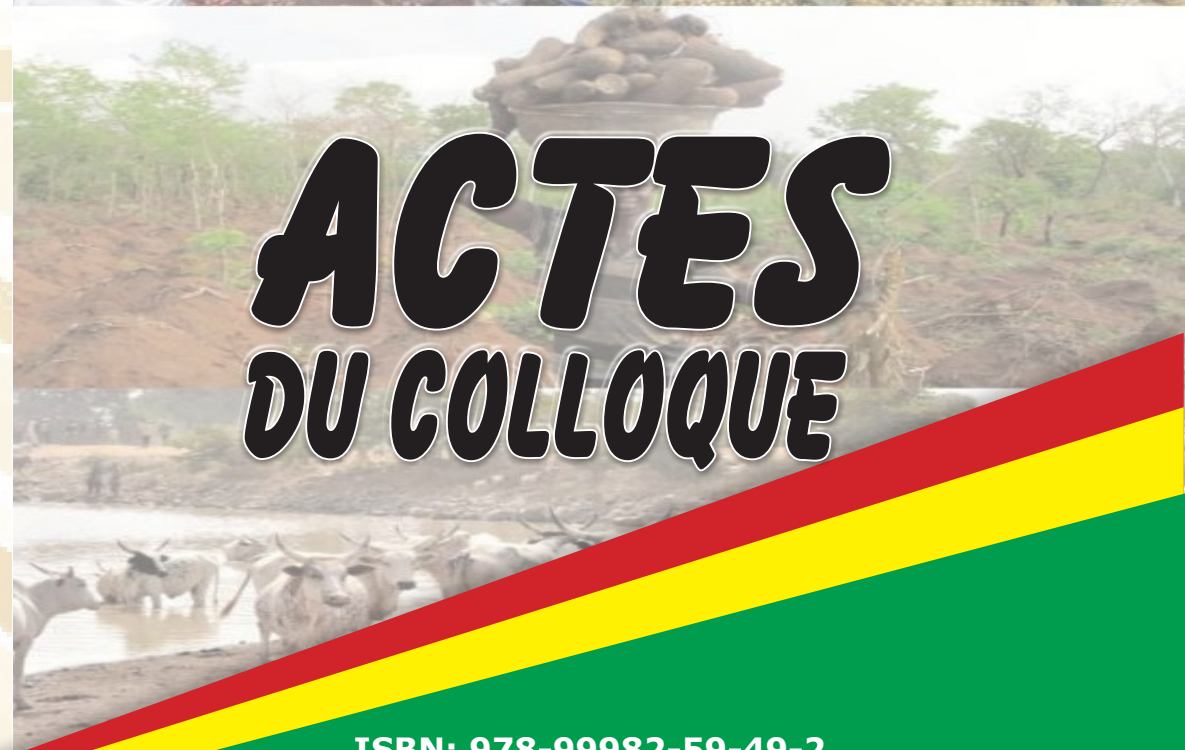
ISBN: 978-99982-59-49-2
Dépôt Légal N° : 14612 du 16/01/2023
Bibliothèque Nationale du Bénin, 1^{er} trimestre



9 789998 259492



ProTIC Editions



ISBN: 978-99982-59-49-2
Dépôt Légal N° : 14612 du 16/01/2023
Bibliothèque Nationale du Bénin, 1^{er} trimestre



Laboratoire d'Anthropologie Appliquée
et d'Éducation au Développement Durable



COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE APPLIQUÉE ET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (LAAEDD)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

THEME :

**« LES NOUVEAUX DEFIS DE
L'ANTHROPOLOGIE ET DE LA SOCIOLOGIE
RURALES POUR UN DEVELOPPEMENT
DURABLE EN AFRIQUE »**

ACTES DU COLLOQUE

ISBN: 978-99982-59-49-2

Dépôt Légal N° : 14612 du 16/01/2023

Bibliothèque Nationale du Bénin, 1^{er} trimestre

EDITION

Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

EDITEURS

BENON MONRA Abdoulaye, HOUEDENOU Florentine,
OUASSA-KOUARO Monique, ABDOU Mohamed

Mise en Page et PAO

Imprimerie : ProTIC Editions et Services

Tél. : 95 86 99 51 / 62 01 38 68 - Email : proticeditions@gmail.com

Maquette de Couverture : LAAEDD@2023

REMERCIEMENTS

Le Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD) a bénéficié pour l'organisation de ce colloque du soutien technique et financier des partenaires. Nous leur exprimons toute notre gratitude



SOMMAIRE

AXE.1. INNOVATIONS AGRICOLES ET ENVIRONNEMENT EN MILIEU RURAL	23
RATIONALITES LOCALES STRUCTURANT DES PRATIQUES NON-AGROECOLOGIQUES DE PRODUCTION DE CRINCRIN DANS L'ARRONDISSEMENT D'ATCHANNOU AU SUD DU BENIN <i>Codjo Timothée TOGBE</i>	25
FONDEMENTS BOOLOGIQUES DES TECHNOLOGIES DANS LA GESTION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN MILIEUX RURAUX AU BENIN (BOOLOGICAL FOUNDATIONS OF TECHNOLOGIES IN THE MANAGEMENT AND PROTECTION OF THE ENVIRONMENT IN RURAL AREAS IN BENIN) <i>GOÏ Kintossou Zavier François, HOUNDONUGBO Pierrette Affia, AGBANDJI Lucien</i>	43
INNOVATION SOCIALE ET TECHNIQUE EN MILEIU RURAL: FACTEURS D'ACCEPTABILITE DE LA GESTION AGRICOLE DES EXCRETA HUMAINS HYGIENISES DANS LA PREFECTURE DE ZIO (TOGO) <i>Kossi ADJONI</i>	60
CONTRAINTES A LA CULTURE DE PAPAYE SOLO (<i>CARICA PAPAYA Linn</i>) VERSUS INNOVATIONS DES JEUNES PRODUCTEURS A TOGBA ET KPANROUN (COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI, SUD-BENIN) <i>CHODATON Yélognissè Gilles MELIHO Pierre Codjo HESSOU Rodrigue Sèdjro HOUNGBO Emile Nounagnon, ADANDONON Appolinaire</i>	80
L'ADOPTION DE LA SARCLEUSE MECANIQUE EN MILIEU PAYSAN RIZICOLE DE YAMOOUSSOUKRO, EN COTE D'IVOIRE <i>Coulibaly Gninlnan Hervé Koua Effo Fabrice</i>	98

EFFETS DES AMENDEMENTS ORGANIQUES (BIOCHAR ET COMPOST D'ANACARDE) SUR LA CROISSANCE ET RENDEMENT DU RIZ (ORYZA SATIVA L.) EN MILIEU SALIN DANS LA COMMUNE D'ENAMPORE EN BASSE CASAMANCE (SENEGAL)	120
<i>M. Yaya Diatta, Sire Diédhiou, Arfang Ousmane Kémo Goudiaby Mariama Dalanda Diallo</i>	
PERCEPTIONS DES POPULATIONS RURALES SUR LA REUTILISATION DES EMBALLAGES DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE LA CACAOCULTURE A BIANKOUMA EN CÔTE D'IVOIRE	140
<i>Antoine DROH Zoumana COULIBALY</i>	
RATIONALITE TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : LES PRATIQUES AGRICOLES DANS LES COMMUNAUTES RURALES AFRICAINES REVISITEES	151
<i>Kouadio Victorien EKPO</i>	
RESISTANCE DES PRATIQUES LOCALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DU PARC NATIONAL MBAERE-BODINGUE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	170
<i>H. D. KEMGUEU FÉKOU Esther TAMDJIA</i>	
« BONNES PRATIQUES AGRICOLES (BPA) DE CULTURE D'ANACARDE A L'EPREUVE DES PRATIQUES PAYSANNES A SINANVESSOU »	186
<i>KOUASSI Kouadio Edouard KONAN Kouakou Blaise</i>	

<p>PRODUCTION VIVRIERE DURABLE EN COTE D'IVOIRE : QUAND L'ADOPTION DES HERBICIDES MENACE L'ENVIRONNEMENT ET LA VIE DES AGRICULTEURS DE N'GUESSANKRO</p> <p style="text-align: right;"><i>Kouadio Edouard KOUASSI</i> <i>Aménan Kan Delphine N'GUESSAN</i></p>	203
<p>APPORTS ECONOMIQUES ET SANITAIRES DE L'AGRICULTURE DANS LES PERIMETRES IRRIGUES DU CENTRE-NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE : CAS DE NIANRA ET DE NABYON</p> <p style="text-align: right;"><i>Armand KOULAÏ</i></p>	225
<p>IMPACTS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'USAGE DES INTRANTS CHIMIQUES DANS LE MARAICHAGE A GONATE (CENTRE-OUEST CÔTE D'IVOIRE)</p> <p style="text-align: right;"><i>Paul LOHI</i> <i>Dédoh Pacôme GONSAN</i></p>	243
<p>NORMES SOCIALES ET CONSERVATION DES ESPÈCES FLORISTIQUES DANS LES ESPACES AGRAIRES EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DES PAYSANS SENOUFO DU DÉPARTEMENT DE FERKESSEDGOU</p> <p style="text-align: right;"><i>MAMBA Tchimou Bernard</i> <i>TRA Fulbert</i></p>	273
<p>EXPÉRIENCES PAYSANNES DE LA PRATIQUE AGROFORESTIÈRE DANS LA CACAOCULTURE À BONON (CENTRE-OUEST CÔTE D'IVOIRE)</p> <p style="text-align: right;"><i>Didié Armand ZADOU</i> <i>Dédoh Pacôme GONSAN</i> <i>Claire Déborat AGYAPONG</i> <i>Yao Sabas BARIMA</i></p>	295
<p>EFFETS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LA COMMUNE DE DANGBO</p> <p style="text-align: right;"><i>Sandé ZANNOU</i> <i>Alain Serge HEVINON</i></p>	316
<p>VULNERABILITE DE L'AGRICULTURE ET STRATEGIES DE RESILIENCE AUX RISQUES CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE D'APLAHOUÉ AU BENIN</p> <p style="text-align: right;"><i>Koffi Médard MINHOUNTCHI,</i> <i>Prof Ibouräïma YABI</i> <i>Dr Pocoun Damè KOMBIENOU</i></p>	340

AXE.2. DYNAMIQUES DE LA TRANSHUMANCE ET DU FONCIER RURAL	359
SEDENTARISATION DES ELEVEURS ET DURABILITE DE L'AMELIORATION DU SYSTEME D'ELEVAGE TRANSHUMANT SUR LE TERRITOIRE DE GOGOUNOU AU NORD-BENIN <i>Imorou YAROU</i>	361
L'ETAT DE SENTIMENTS A L'EPREUVE DES CONFLITS AGROPASTORAUX ET INTERCOMMUNAUTAIRES AU BENIN <i>ELIJAN Bélou Abiguë,</i>	378
ACTEURS ET FONDAMENT DES CONFLITS DANS LE LOTISSEMENT D'AKASSATO <i>Marius Léonce R. ALAVO</i>	413
ANACARDE, MUTATION DE LA GOUVERNANCE FONCIERE COUTUMIERE ET INSECURITE ALIMENTAIRE AU CENTRE-EST DE LA COTE D'IVOIRE <i>Koffi Moïse KOUASSI</i>	430
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT DANS LE CENTRE DU BENIN, DILEMME DE L'AGRICULTEUR FACE AUX CONTRAINTES <i>Ahikpon. Clément GANDEBAGNI Zountchégbé Yves MAGNON Sylvain EFIO Cocou. Rigobert TOSSOU</i>	454
PROBLEMES LIES A L'APPROPRIATION DU FONCIER DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAZUE (COMMUNE DE GRAND-POPO, BENIN) <i>Hervé A. KOMBIENI</i>	474
DE LA CRISE FONCIERE AUX CONFLITS D'USAGES DANS LE PERIMETRE IRRIGUE DU BARRAGE DE LAGDO AU NORD CAMEROUN <i>Benoît MOBARA</i>	495

AXE.3.FEMMES, ORGANISATIONS PAYSANNES ET ECONOMIE RURALE	519
AUTONOMISATION SOCIO ÉCONOMIQUE DES FEMMES DU GROUPEMENT MIXTE LÔBOUKËMIAN DE BROFODOUMÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) <i>Koffi KONAN</i> <i>N'guessan Apollinaire KOUADIO</i> <i>Jean-Claude N'GUIA</i>	521
ALLAITEMENT MATERNEL EXCLUSIF : UNE ANALYSE COMPAREE DE LA PRATIQUE CHEZ LES FEMMES FONCTIONNAIRES ET NON FONCTIONNAIRES A ABOMEY-CALAVI <i>GANSARI Latifatou</i> <i>BAGUIRI Oumêmath</i> <i>BENON MONRA Abdoulaye</i>	541
DETERMINANTS DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES DES FEMMES AUX TERRES AGRICOLES A DANANE <i>Aymard Boris GOULIN</i>	561
LA QUESTION DE LA SURVIE DES ORGANISATIONS PAYSANNES AGRICOLES DANS LA COMMUNE D'ALLADA : CAS DES PRODUCTEURS D'ANANAS». <i>Hermann Léopold HOUESSO</i> <i>Bruno MONTCHO</i> <i>John A.AKINTOLA</i>	580
AGRICULTURE LOCALE ET LEADERSHIP FEMININ EN MILIEU RURAL IVOIRIEN N'guessan Adjoua Kloblé Paule-Hélène KOFFI <i>Martine GBOUGNON</i> <i>Prisca Justine EHUI</i>	596
AUTONOMISATION SOCIO ÉCONOMIQUE DES FEMMES DU GROUPEMENT MIXTE LÔBOUKËMIAN DE BROFODOUMÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) <i>Koffi KONAN</i> <i>N'guessan Apollinaire KOUADIO</i> <i>Jean-Claude N'GUIA</i>	616

LEADERSHIP FÉMININ ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS : L'EXEMPLE DES FEMMES DU MARCHÉ À TOMATE DE KORHOGO (CÔTE D'IVOIRE) <i>YEO Lanzéni KONE Mamadou OUATTARA Zana Souleymane</i>	637
AXE.4. ÉDUCATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL	653
LA RÉPLICABILITÉ COMME UN BESOIN FONDAMENTAL DE LA DURABILITÉ DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE AKB 2010 A 2020 <i>AMEGANVI Anoumou Senyon CAPO Yaovi Martin DJANATO Comlan Marcellin Dr. BENON MONRA Abdoulay</i>	655
GOUVERNANCE SOCIALE A LA CROISEE DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE L'EGLISE PROTESTANTE METHODISTE DU BENIN : CAS DE LA REGION SYNODALE DE CALAVI-LAC <i>DODO Wassigbetodé Nestor BENON MONRA Abdoulaye</i>	677
WARRANTAGE ET RESILIENCE DES MENAGES VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE A MAYAHI (NORD-EST MARADI AU NIGER) <i>ABDOU BAGNA Amadou, CHEKOU KORE Elhadji Mohamoud, ADJAKPA Tchékpo Théodore NON-NDE DJIDAINARI Israël</i>	701
TAS D'ORDURES EN MILIEU RURAL : QUELS USAGES DANS LA COMMUNAUTE ADJA DE KOKOHOUE A DJAKOTOMEY ? <i>AGBO Baruc Yisévivi Cyriaque Dr. BENON MONRA Abdoulaye</i>	721
GESTION DE LA MENSTRUATION EN MILIEU SCOLAIRE : DES DIFFICULTÉS HYGIÉNIQUES A LA STIGMATISATION CHEZ LES JEUNES FILLES AU CEG 1 LOKOSSA <i>Hermine Noëlie Chimène A. AHOUNDO Yvette Dona VLAVONOU Abdoulaye BENON-MONRA</i>	742

GLEHWE ET ‘ZUNME’, UNE APPROCHE CRITIQUE PAR LA MONDIALISATION DU MIMÉTISME RURALISTE CARTESIEN MANICHEÏSTE. POUR UNE RUPTURE ÉPISTEMOLOGIQUE PAR LA RÉFLEXION MANTIQUE DU VODUN <i>Raymond Coovi ASSOGBA, Sèmèvo Adolphe Aimé SENON</i>	766
QUAND LA MÉTHODE CONTRACEPTIVE MODERNE S’OPPOSE À LA PENSÉE GÉNÉSIQUE DANS LES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES : L’EXEMPLE DU CANTON N’KADJE CHEZ LES AKYE DU DÉPARTEMENT D’ADZOPE EN CÔTE D’IVOIRE <i>ATSE ACHI AMEDEE-PIERRE DIABATE Songui</i>	788
L’ÉDUCATION PAR L’INFORMATION CONTINUE DES POPULATIONS AU RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : CAS DES POPULATIONS DE BLOCKHAUSS DANS LA COMMUNE DE COCODY-ABIDJAN <i>SORO NAHOUA ADAMA DIABATE SONGUI SILUE DONAKPO</i>	817
RURALITÉ, URBANITÉ ET PERFORMANCES SCOLAIRES : UNE ÉTUDE AUPRÈS DES ÉLÈVES TOGOLAIS DES CLASSES DE QUATRIÈME DU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE <i>BAWA Ibn Habib</i>	834
DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L’ÉLECTRIFICATION DE L’ARRONDISSEMENT DE GUILMARO À KOUANDÉ. <i>FICO GOUNOU GILDAS DEGBOE ROLANDE ABDOULAYE BENON MONRA</i>	850
ORGANISATION INTERNE DE L’ÉTABLISSEMENT ET RENDEMENTS SCOLAIRES DIFFÉRENTIELS DANS LES LYCÉES DE LA COMMUNE DE KARA AU TOGO. <i>Biriziwè HOULOUM</i>	869

<p>LA RESILIENCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN) EN PERIODE COVID-19 EN COTE D'IVOIRE : CAS DU CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)</p> <p><i>KAMBE Kambé Yves</i> <i>HYDA Jules</i> <i>OUATTARA Kalilou</i></p>	891
<p>PRATIQUE DE L'ORPAILLAGE ET DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS RURALES : ETUDE DE CAS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE TIENKOIKRO (COTE D'IVOIRE).</p> <p><i>KOFFI Fêê Ernest</i> <i>KOUADIO Kouassi Kan Adolphe</i> <i>SANGARE Moussa</i></p>	911
<p>LES ENJEUX DES MENSTRUATIONS DES ELEVES AU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL D'HOSSOUGBETA DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI</p> <p><i>KOUNAKOU Roger</i> <i>BEDIE Vignon Dègbédji</i> <i>OUASSA KOUARO Monique</i></p>	928
<p>ENJEUX ET DEFIS DU FINANCEMENT AGRICOLE AU BENIN : UN BREF DIAGNOSTIC EXPLORATOIRE DE SITUATION</p> <p><i>HUSSEIN Mohamed Hachem</i></p>	941
<p>PROBLEMATIQUE DU PLURALISME THERAPEUTIQUE DANS LES SOINS GESTATIONNELS ET OBSTETRICAUX A ZAGNANADO</p> <p><i>AHONAKO Assoudé Paul</i> <i>Benon Monra Abdoulaye</i> <i>Houngnihin Roch Appolinaire</i></p>	962
<p>EDUCATION AFRICAINE ET DEVELOPPEMENT CHEZ LES AÏZO DU BENIN : CAS DE OUEGA, OUEDO ET HEVIE</p> <p><i>Norbert SEHO GODOSSOU</i> <i>Hervé Worou AFOUDA</i> <i>Yarou GUERA CHABI YORO</i></p>	986
<p>AGRICULTURE LOCALE ET LEADERSHIP FEMININ EN MILIEU RURAL DIDA (COTE D'IVOIRE)</p> <p><i>N'guessan Adjoua Kloblé Paule-Hélène KOFFI</i> <i>Martine GBOUGNON</i> <i>Prisca Justine EHUI</i></p>	1008

<p>LA MÉCANISATION DE L'AGRICULTURE : UN FAUX PROGRÈS NUISIBLE AUX AGRICULTEURS RURAUX EN AFRIQUE</p> <p style="text-align: right;"><i>Kizito Tioro KOUSSE</i> <i>Gomdaogo Pierre NAKOULIMA</i></p>	1029
<p>AUTOPSIE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLES DANS LE DEPARTEMENT DES COLLINES AU BENIN : UN REGARD SOCIOECONOMIQUES</p> <p style="text-align: right;"><i>Zakary OROU</i></p>	1052
<p>LA MISE EN SCENE DES JEUX DE POUVOIR A L'EPREUVE DES THEORIES DU DEVELOPPEMENT : L'EXEMPLE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES COLLINES (PADAC/BENIN)</p> <p style="text-align: right;"><i>Zakary OROU</i></p>	1076
<p>LES FORMES LOCALES DE SOLIDARITE TRADITIONNELLE DANS LE MILIEU RURAL NIGERIEEN : CAS DU VILLAGE D'ALLAKAYE AU NIGER.</p> <p style="text-align: right;"><i>ZAKARI Aboubacar</i> <i>ABOUBACAR Saadou</i></p>	1103
<p>DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT DANS LE CENTRE DU BENIN, DILEMME DE L'AGRICULTEUR FACE AUX CONTRAINTES</p> <p style="text-align: right;"><i>Ahikpon Clément GANDEBAGNI, Zountchégbé Yves</i> <i>MAGNON, Sylvain EFIO & Cocou Rigobert TOSSOU</i></p>	1129

Les opinions défendues dans le présent ouvrage n'engagent que leurs auteurs. Elles ne sauraient être imputées aux structures auxquelles ils appartiennent ou qui ont financé leurs travaux.

COMITE SCIENTIFIQUE

Professeur Placide CLEDJO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Maxime da-CRUZ, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Félicien AVLESSI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Albert TINGBE AZALOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Dodji AMOUZOUVI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Adolphe KPATCHAVI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Nassirou BAKO ARIFARI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Rock MONGBO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Paulin HOUNSOUNON-TOLIN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Monique OUASSA KOUARO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Charles Lambert BABADJIDE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Abou-Bakari IMOROU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Rock HOUNGNIHIN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Sidonie HEDIBLE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Thierry AZONHE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Elisabeth FOURN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Christophe HOUSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Pascal DAKPO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Séverin Marie KINHO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Odile GUEDEGBE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Rogatien TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Patrick HOUSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Romuald TCHIBOZO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Issiaka KONE, Université de Daloa, Côte d'Ivoire
Professeur Alkassoum MAIGA, Université de Ouagadougou 1, Burkina-Faso
Professeur Aimé F. Kocou HETCHELLI, Université de Lomé, Togo
Professeur Essé AMOUZOUN, Université de Lomé, Togo
Professeur Gabriel BOKO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Brice TENTE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Michel BOKO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Euloge OGOUWALE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Rigobert TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Moussa GIBIGAYE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Vincent OREKAN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Julien GBAGUIDI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Seydou GOUDA, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Karl Martial NASSI, Maître de Conférences, Université Nationale
d'Agriculture de Porto Novo, Bénin

Dr Charles LIGAN, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Azizou CHABI IMOROU, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Ilyass D. SINA, Maître de Conférences, Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo
Dr Jacques Charles E. AGUIA DAHO, Maître de Conférences, Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo, Bénin
Dr Raymond ASSOGBA, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Emilia AZALOU-TINGBE, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Bonaventure d'Olivéira, Maître-Assistant, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

COMITE D'ORGANISATION

Président : Dr Abdoulaye BENON MONRA, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

1^e Vice-présidente : Dr Florentine HOUEDENOU, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

2^e vice-Président : Dr TAKPE K. Auguste, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

SECRETARIAT SCIENTIFIQUE :

Docteur Sèmèvo A. Aimé SENON

Docteur Bélou Abiguël ELIJAN

Docteur Gérard AGOGNON

Docteur Hermann Léopold HOUËSSOU

M. Djibrila YOUSSAOU KARIM, Doctorant

M. AGBO Y. Baruc, Doctorant

PREFACE

Le Bénin est honoré d'abriter, pour la deuxième fois un Colloque International initié par le Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD). Ce colloque intitulé : « *Les nouveaux défis de l'Anthropologie et de la Sociologie Rurale pour un Développement Durable en Afrique* » s'est tenu du 16 au 18 novembre 2022 sur le campus universitaire d'Abomey-Calavi. Cette manifestation scientifique est l'expression de la vitalité de l'Université d'Abomey-Calavi où la tradition des rencontres scientifiques est maintenue et renforcée. Le thème du colloque est une source de réflexions scientifiques, théoriques et pratiques dans la mesure où il confirme que le monde rural est un terrain d'application de l'Anthropologie et de la Sociologie.

En effet, les travaux de recherche en sciences humaines et sociales portant sur le monde rural avaient un choix prépondérant et s'inscrivaient dans une vision développementaliste. Mais, l'intérêt pour l'analyse de la « ruralité » s'est étiolé au fil des années. Progressivement, il est remplacé par d'autres objets scientifiques portant en leur sein de nouvelles préoccupations, et donc de nouveaux défis qu'imposaient l'accélération et l'accentuation de l'urbanisation dans les pays africains. La diversité des dynamiques internes aux sociétés africaines portées par les politiques publiques a davantage affaibli le pilier dorsal de développement conféré à la ruralité. A ce constat, s'ajoute l'élaboration des politiques de coopération pilotées de l'extérieur par les Partenaires Techniques et Financiers, dont le relais est assuré à l'interne dans un sens de mobilisation de ressources vers d'autres problématiques faisant objets de recherche.

Dès lors, la « ruralité » dans les sciences humaines et sociales est devenue prisonnière des approches eurocentriques (paradigmes et schèmes d'analyse). Certes, quelques approches de contextualisation

problématique et conceptuelle émanent de certains chercheurs "africanistes". Elles restent cependant dubitatives.

Ainsi, au cours de ce rendez-vous scientifique s'étalant sur trois (03) jours, les chercheurs scientifiques, dans une approche holistique, voire pluridisciplinaire, ont mis en exergue le problème de cette myopie scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales, en l'occurrence de l'Anthropologie et de la Sociologie face aux nouveaux défis que revêt désormais l'objet d'étude de la ruralité en Afrique.

Quatre (04) axes thématiques ont meublé les échanges :

1. Innovations agricoles et environnement en milieu rural

- Perceptions sociales et dynamique des innovations agricoles
- Mécanisation agricole et dégradation de l'environnement
- Intrants agricoles, santé et protection de l'environnement
- Gestion des forêts, accès aux ressources hydrauliques et exploitation agricole

2. Dynamiques de la transhumance et du foncier rural

- Transhumance et conflits fonciers
- Genre, accès et contrôle du capital foncier

3. Femmes, organisations paysannes et économie rurale

- Stratégies des acteurs, pouvoir et développement agricole
- Leadership féminin, inclusion sociale et dynamique de l'économie rurale
- Femmes et fonctionnement des exploitations paysannes agricoles
- Projets de développement rural

4. Éducation et développement durable en milieu rural

- Savoirs, savoir-faire féminins et agriculture durable
- Education pour une santé humaine et animale durables en milieu rural
- Dynamiques sécuritaires dans le monde rural (Criminalité et Déviations)
- Professionnalisation des activités rurales et sécurité alimentaire
- Culture numérique, production agricole et accès aux marchés d'écoulement

L'essentiel de ces réflexions ont porté sur des questions liées aux innovations agricoles en milieu rural , aux dynamiques de la transhumance et du foncier rural, au leadership de la femme au coeur de l'organisation paysanne, sur l'économie rurale , sur l'éducation au développement durable en milieu rural, facteurs déterminants du bien-être des communautés selon les Objectifs du Développement Durable (ODD) N°3, N°4 et N°8, *etc.* Ce sont des enjeux qui sont de nouveaux défis de l'Anthropologie et de la Sociologie Rurale, si elles veulent contribuer véritablement au Développement Durable en Afrique.

Au total, quatre-vingt-cinq (85) communications ont effectivement été présentées dans les six (6) ateliers constitués avec deux cents sept (207) chercheurs en provenance de dix-huit (18) universités, quatre (4) instituts et trois (3) Centres de Recherche répartis dans neuf (09) pays à savoir : l'Allemagne, le Bénin, le Burkina Faso, la Belgique, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Togo.

Ces participants sont composés d'enseignants et chercheurs de diverses disciplines scientifiques et professionnelles dont les spécialistes des sciences humaines et sociales, des sciences expérimentales, des traducteurs, des interprètes, des journalistes et communicateurs et acteurs variés du monde rural. En raison des contraintes sanitaires mondiales particulièrement délicates dues à la COVID-19, ce rendez-vous scientifique est organisé en mode hybride : visio conférence et en présentiel.

Les présents actes du 2ème colloque du Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD) mettent en évidence les textes de communications sélectionnés, et après avis consentant des auteurs, comblent le besoin de publication, et donc d'informer.

Le Comité d'Organisation tient à exprimer ses remerciements aux personnes physiques et morales qui ont contribué à la tenue effective de ce colloque et à l'édition de ces présents actes. Il s'agit entre autres, de :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- L'Université d'Abomey-Calavi ;
- Rectorat de l'Université d'Abomey-Calavi ;

- l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire, Espaces, Cultures et Développement ;
- la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université d'Abomey-Calavi;
- sponsors individuels et institutionnels ;
- partenaires.

Dr (MC) BENON MONRA Abdoulaye
Le Président du comité d'organisation du colloque

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT DANS LE CENTRE DU BENIN, DILEMME DE L'AGRICULTEUR FACE AUX CONTRAINTES

Ahikpon. Clément^{1, 2*} GANDEBAGNI, Zountchégbé Yves² MAGNON,
Sylvain EFIO² & Cocou. Rigobert² TOSSOU

1 Ecole Doctorale Pluridisciplinaire Espace et Culture de la
Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Université d'Abomey-
Calavi (Bénin)*

2 Laboratoire de Sociologie et de Vulgarisation Rurales, Ecole
d'Economie, de Socio-Anthropologie et Communication, Faculté des
Sciences Agronomiques, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*

**Auteur de correspondance : ganclem@yahoo.fr*

Résumé

L'agriculture et l'élevage transhumant contribuent à booster l'économie des pays Ouest africains en général, et celle du Bénin en particulier. Cependant agriculteurs et éleveurs peinent à cohabiter. Les agriculteurs perçoivent les éleveurs comme une contrainte du point de vue des troupeaux, des bergers et éleveurs et des instances chargées de réguler les conflits liés à la transhumance.

Cette étude veut comprendre les comportements des agriculteurs face à ces contraintes et leurs influences sur la persistance des conflits liés à la transhumance dans ce département.

Pour y parvenir l'étude s'est appuyée sur une revue de littérature. Des articles publiés ayant abordé des interactions entre agriculteurs et éleveurs transhumants ont été explorés. Des entretiens avec des experts du domaine, ont été d'une grande utilité. Une enquête de terrain a été menée auprès d'un échantillon de 66 acteurs. Agriculteurs, éleveurs peul, techniciens des services déconcentrés de l'Etat; autorités locales et/ou traditionnelles etc. ont composé cet échantillon. Les techniques de collecte utilisées sont la revue documentaire, l'entretien individuel et le focus group.

L'étude a montré que dans le département des Collines que l'agriculteur est dans un dilemme. Face à la destruction des champs par des troupeaux transhumants, aux rapports de forces des éleveurs et au risque de corruption dans la gestion des conflits liés à la

transhumance, l'agriculteur dans le département des Collines doit choisir entre abandonner la production agricole ou se résigner.

Mots clés : Elevage transhumant ; département des Colline ; centre du Bénin ; dilemme de l'agriculteur ; contrainte

DEVELOPMENT OF TRANSHUMANT LIVESTOCK FARMING IN CENTRAL BENIN, THE FARMER'S DILEMMA IN THE FACE OF CONSTRAINTS

Abstract

Agriculture and transhumant livestock breeding contribute to boosting the economy of West African countries in general, and that of Benin in particular. However, farmers and breeders are struggling to live together. Farmers perceive herders as a constraint from the point of view of herds, herders and herders and the bodies responsible for regulating conflicts linked to transhumance.

This study aims to understand the behavior of farmers faced with these constraints and their influence on the persistence of conflicts linked to transhumance in this department.

To achieve this, the study relied on a literature review. Published articles that have addressed interactions between farmers and transhumant herders were explored. Interviews with experts in the field were very useful. A field survey was conducted with a sample of 66 actors. Farmers, Fulani herders, technicians from decentralized State services; local and/or traditional authorities etc. composed this sample. The collection techniques used are documentary review, individual interview and focus group.

The study showed that in the department of Collines that the farmer is in a dilemma. Faced with the destruction of fields by transhumant herds, the balance of power of breeders and the risk of corruption in the management of conflicts linked to transhumance, the farmer in the Collines department must choose between abandoning agricultural production or resigning himself .

Keywords: Transhumant herding; Department of Hills; central Benin; farmer's dilemma; constraints

INTRODUCTION

La transhumance est un mode d'élevage fondé sur la mobilité du bétail et du berger, à la recherche de l'eau et du pâturage (Toasségnitché, 2016). Dans ce mode d'élevage le bétail est essentiellement nourri à partir du pâturage naturel (Carrière, 1996). « La Transhumance est un mode d'organisation de l'élevage caractérisé par le déplacement annuel du bétail selon un itinéraire et un calendrier précis. [...] Elle permet d'utiliser des ressources en herbe distantes dans l'espace et souvent successives dans le temps » (Schönegg *et al.*, 2006). Elle s'oppose au nomadisme dans le sens où celui-ci fait référence à un mode de vie sans attache, à une tendance au voyage permanent alors que la transhumance renvoie à un déplacement pendulaire. Mais avec les mutations qui touchent le sous-secteur de l'élevage des bovins la frontière entre nomadisme et transhumance s'estompe progressivement (Djenontin *et al.*, 2009).

La transhumance va généralement se répéter tous les ans, au départ d'un point de référence (le terroir d'attache) vers une zone qui est généralement la même au cours des années normales. Dans cette dynamique Bro (2000) sensibilise et prévient contre d'inévitables situations fâcheuses. Selon lui, la pratique extensive de conduire le troupeau est source de conflits avec les agriculteurs. Mais ce n'est pas tout ; il ajoute : cette situation est accentuée par la quasi inexistence de pistes à bétail matérialisées ou reconnues et la précarité des droits des éleveurs sur la terre. (Bro, 2000). En réplique aux inquiétudes de Bro (2000) l'organisation sociale invente des mécanismes pour résoudre et prévenir les formes potentielles d'antagonismes. Ces dispositifs sont traditionnels, communautaires, étatiques et relevant de la société civile. Les décisions rendues par ces instances endogènes, ne sont pas toujours applaudies. Très souvent elles suscitent des accusations et provoquent de dilemmes.

Le concept de dilemme requiert deux sens, un sens courant et un sens technique. Selon l'usage courant, il désigne l'obligation de choisir entre deux partis qui comportent l'un et l'autre des inconvénients. Au plan technique, il s'agit d'un argument présentant deux propositions dont l'une est nécessairement vraie si l'autre est

fausse et qui ont une même conclusion. Selon son étymologie, le dilemme vient du grec ancien *dilemma* composé de *di* (double) et *lemma* (proposition) désignant ainsi une double proposition à laquelle on fait face (Le petit Robert). On parle également de dilemme moral.

Le dilemme moral est une situation-problème où un individu est placé face à un choix inévitable qui met en conflit deux valeurs ou plus exactement son système de valeurs. Le dilemme moral est un conflit d'obligations. Il nous conduit à distinguer entre devoir et pouvoir (être capable de faire). Dans un dilemme, on ne vous demande pas ce que vous feriez mais ce que vous devriez faire. (Piller, 2010)

Dans divers contextes de la vie en société (situation de travail, situation d'amour, situation de responsabilité professionnelle etc.) où les médias prédominent on est confronté à des situations qui nécessitent de faire un choix entre deux solutions contradictoires, chacune étant insatisfaisante que l'autre. Le dilemme, c'est un problème. Le dilemme c'est aussi une situation difficile à laquelle on fait face. Dans le contexte de ce travail (gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs) le dilemme n'est pas normatif et s'entend comme une situation-problème dans laquelle l'acteur concerné est incompris et ne peut l'être que par lui-même. Le dilemme vu dans un contexte de régulation sociale et de gestion des conflits liés à l'élevage transhumant évoque un choix difficile et la résignation

En effet en situation de conflits liés à la transhumance, agriculteur et éleveur se rejettent mutuellement le tort. L'arbitrage de ce duel implique un troisième acteur (qui dans l'analyse des faits n'était témoin de rien mais qui de par ses attributs doit se baser sur les déclarations contradictoires de deux acteurs et parfois, la recherche de preuves, pour donner raison à l'un et désavouer l'autre. Il est investi d'une autorité, en vertu de laquelle, il est habilité à trancher ce genre de conflit.

Les décisions rendues en matière de régulation des conflits entre agriculteurs et éleveurs drainent après coup des réactions (plaintes et déclarations), des invectives et stigmatisations, parfois sous l'influence de la colère et la frustration de l'opinion publique qui

jettent le discrédit sur tout le dispositif d'arbitrage et de régulation des activités de transhumance.

Dans ces situations de société, il n'est pas encombrant de s'interroger sur la cohérence entre le dit, l'écrit, le vécu et le réalisé. Autrement dans le processus d'arbitrage des conflits entre agriculteurs et éleveurs au centre Bénin.

Que devrait faire l'arbitre, et pour quelle raison ; quelle valeur guide ce choix ?

Le plus grand nombre de conflits se passent entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants. Ce type de conflit se rencontre partout dans le département des Collines. Les éleveurs se plaignent d'une limitation de leurs déplacements (couloirs obstrués, interdiction de pénétration dans les champs, accès difficile aux ruisseaux etc.) alors que les agriculteurs se plaignent de dégâts dans leurs champs, de l'agressivité des éleveurs et des agressions qu'ils subissent de leur part. A la faveur des observations de terrain et de la littérature disponible sur la transhumance, le véritable déclencheur des conflits entre agriculteurs et éleveurs est les dégâts dans les champs.

Qu'un conflit survienne à un moment donné de l'histoire d'une société donnée est une chose peut être normale (Cosy et Durkheim). Que ces conflits deviennent récurrents est pathologique. Il faut en chercher les causes afin d'y apporter un remède. C'est dans ce dessein que des dispositifs de régulation et de résolution des conflits se mettent en place. Dans le département des Collines il existe plusieurs niveaux pour régler les conflits liés à la transhumance.

Ces niveaux intègrent le règlement à l'amiable (bord champ) jugé même plus efficace par certains observateurs, le règlement chez le chef village, chez le chef d'arrondissement, le règlement à la mairie, le règlement au commissariat, le règlement chez l'autorité coutumière. Les brigades de la gendarmerie (aujourd'hui Commissariats de police) ne sont pas du reste et sont chaque année sollicitées, pour connaître des cas de dégâts sur culture et/ou de coups et blessures (Agossou et al., 1998).

Les lourdeurs et les dépenses excessives liées aux procédures légales de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants ont conduit à la mise en place des Institutions Locales Modernes (ILM) pour gérer les ressources naturelles et les conflits autour, informe (Sodjinou, 2007). Il fait remarquer que ces ILM viennent s'ajouter aux Institutions Locales Traditionnelles (ILT). Au Burkina Faso, à en croire Brockhaus, Pickardt et Rischkowsky (2003), la gestion des conflits serait dans les mains de certaines autorités et acteurs locaux puis divers organes nationaux.

Dans presque tous les pays en Afrique de l'Ouest, on parle de plus en plus de Comité National de Transhumance (CNT) qui s'occupe de la prévention et de la gestion des conflits liés à la transhumance.

Il faut constater cependant que, si l'institutionnalisation des conflits entre agriculteurs et éleveurs est perçue comme une avancée de la prise en charge des difficultés liées à l'élevage mobile en Afrique de l'ouest et au Bénin en général, les améliorations apportées dans le domaine ne sont guère reluisantes. En effet, selon Agossou et al,(1998), les règlements souvent prononcés ne satisfont généralement pas les deux parties adverses. Aussi, avec la décentralisation, l'initiative de l'administration, de confier la gestion de la transhumance aux niveaux communal ou sous-préfectoral, à des comités, n'a toujours pas apporté les résultats escomptés. Le constat est que le problème perdure sans s'atténuer, avec pour toile de fond, des insatisfactions.

La manifestation des insatisfactions nées de l'institutionnalisation des conflits liés à la transhumance dans le département des Collines se constate dans les discours populaires sur les places publiques, dans la rue et dans les ménages. C'est aussi les critiques, les invectives et les soupçons. C'est encore des accusations individuelles et des discrédits jetés sur les membres de ces institutions individuellement ou collectivement.

Ce qui intéresse cette recherche est de cerner les origines du dilemme de l'agriculteur dans le département

Ce travail est structuré en quatre parties. Une partie introductive suivie de la section méthode et matériel ; vient ensuite la présentation des résultats. Le travail se termine par la conclusion et la discussion des résultats avec les auteurs consultés.

II Méthode et matériel

La compréhension des dilemmes auxquels les acteurs des institutions de régulation des conflits entre agriculteurs et éleveurs font face dans le département des Collines s'est appuyée sur une revue de littérature, les enquêtes de terrain et sur le fonctionnement de ces institutions.

Par rapport à la revue documentaire les opérations suivantes sont réalisées :

➤ Identification des sources d'information. Dans ce cadre, les informations ont été collectées dans les commissariats de police Républicaines, la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP), la Direction Générale des Affaires Intérieures (DGAI), la Direction de l'Élevage (DE) à cet ensemble s'ajoute la Bibliothèque privée.

➤ Une revue légère de la littérature sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs et leur mode de résolution. Dans cette logique les articles scientifiques publiés sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la sous-région ouest africaine ont été consultés essentiellement concomitamment avec la littérature grise faisant référence à la zone de l'étude.

➤ .Une consultation des documents administratifs relatifs aux comptes rendus de conflits et de leur gestion ;

L'élaboration des outils d'enquête

Quatre outils sont spécifiquement élaborés.

- Un léger questionnaire à l'endroit des agriculteurs et éleveurs ;
- Un guide d'entretien à l'endroit des services déconcentrés de l'Etat ;

- Un guide d'entretien à l'endroit des autorités locales et assimilées et des autorités traditionnelles.
- Un outil de discussion de groupe adressé aux jeunes actifs agricoles
- Un enregistreur pour enregistrer intégralement les entretiens

L'enquête de terrain a été menée auprès d'un échantillon de 66 acteurs. Les participants étaient composés des agriculteurs (propriétaire de champ), des éleveurs peul (propriétaire de bétail ou bouvier salarié), les techniciens des services déconcentrés de l'Etat (Polie Républicaine, conseillers en production agricole et conseillers en production animale) ; les autorités locales et autorités traditionnelles, responsables des associations des éleveurs et responsable d'association de développement.

Les techniques de collecte utilisées se résument donc à la revue documentaire, l'entretien individuel et le focus group. De façon implicite un guide d'observation est utilisé pour rendre compte des dynamiques relevant de questions liées à la transhumance dans le département des Collines.

2.1 Echantillon

ACTEURS		
Catégorie	nombre	Observation
Agriculteurs propriétaires de champ	36	09 agriculteurs dans chaque commune*4communes
Eleveurs propriétaires ou bouviers transhumants	12	03 peuls éleveurs transhumants dans chaque commune*4 communes
Agent des services techniques déconcentrés	04	Entretien dans 04 commissariats de police
	02	1 conseiller en santé animale Zone A et 1 Zone B dans le département des Collines
	01	Agent ATDA
	02	02 Agents DDAEP
	03	2 chefs camp peul

Autorités traditionnelles et assimilées		01 Chasseur
Association de développement	01	Responsable UDOPER
	02	1 Démarcheur (<i>klébé</i>) peul dans 2 communes
	01	Cadre GIC ⁷⁶
Autorités locales et assimilées	02	Deux chefs village
Total		66

2.2 Analyse des données

Pour analyser les données, il a été procédé à la retranscription intégrale de tous les entretiens réalisés avec les acteurs intervenant dans la gestion des conflits agriculteurs et éleveurs, puis à une catégorisation des idées. A partir de cette retranscription, une analyse du contenu des discours des enquêtés a été réalisée. De façon pratique, il s'est agi pour chaque question posée de dénombrer et de classer les réponses obtenues par groupe de réponses identiques, en fonction de la récurrence des idées pour en ressortir les significations et/ou les représentations sociales des acteurs.

2.3 Description de la zone d'étude

Situé entre le Togo à l'Ouest et le Nigéria à l'Est, le département des Collines est limité au Nord par les départements de la Donga, du Borgou, au Sud par ceux du Zou et du Plateau. Il couvre une superficie de 13 931 km² et est constitué de six (6) communes que sont Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouèssè, Savalou et Savè. Ces communes sont subdivisées en 60 arrondissements et 297 villages et quartiers de ville. Le département des Collines appartient intégralement à la zone de climat soudano-guinéen à deux saisons

⁷⁶ Groupement intercommunal Colline

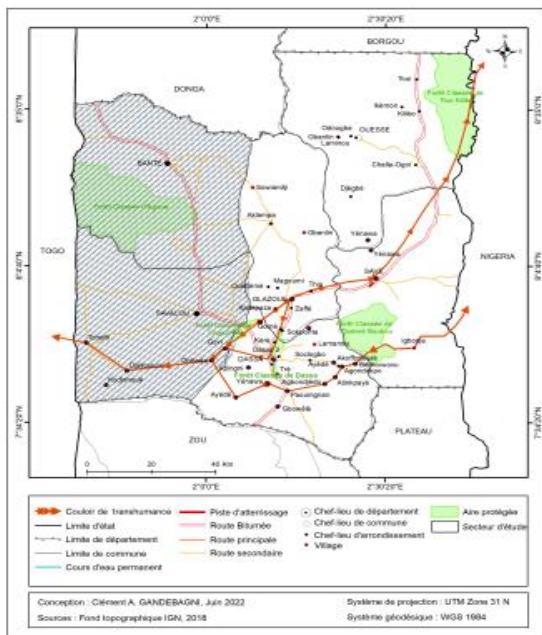
pluvieuses et deux saisons sèches avec des aléas. Le nombre total normal de jours de pluie dans l'année varie entre 80 et 110. Il en résulte quatre saisons : une saison des pluies principale : de mars à juillet, une saison sèche mineure d'août à septembre, une saison des pluies mineure d'octobre à novembre et une saison sèche principale de décembre à mars.

Le réseau hydrographique dans le département des Collines est peu important. Néanmoins, quelques rivières permettent d'assurer partiellement la couverture des besoins en eau des populations.

C'est une zone dominée par des collines de 300 m en moyenne d'altitude. La végétation dominante de la zone est la savane arborée. Elle est plus prononcée vers le nord. Le département des Collines abrite quelques forêts classées fortement menacées par les actions anthropiques telles que la recherche de terres fertiles ; l'exploitation de bois d'œuvre et de chauffage. Les sols sont de type ferrugineux tropical aux caractéristiques très variables. Dans le département des Collines, on note encore une disponibilité des terres avec cependant, une forte tendance à la réduction dans les localités de Dassa, Savalou et Savè à cause des collines. On rencontre également des sols noirs et hydromorphes dans les vallées des fleuves et des rivières qui traversent la zone. Les branches d'activités dominantes dans les différentes communes du département sont l'agriculture, la pêche et la chasse. Les communes de Glazoué et de Dassa-Zoumé (63,5%) sont les premières dans ces domaines avec des taux respectifs de 63,6% et 63,5%.

Selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation INSAE (2013, p.4) la population de ce département s'élève à 717 477 habitants dont 50,7% de femmes contre 49,3% d'hommes. La densité de la population de cette entité territoriale est de 52 habitants au km² en 2013. Cette densité varie considérablement à l'intérieur du département, par exemple de 39

habitants au Km² dans la commune de Savè à 71 habitants au Km² dans la commune de Glazoué. Le département regroupe essentiellement deux grands groupes ethniques.



Couloirs de transhumance dits d’acteurs dans le département des Collines

III Résultats et discussion

Acteurs impliqués dans la gestion de la transhumance dans le département des Collines

3.1 La transhumance : acteurs impliqués

La transhumance est, de façon opérationnelle, la pratique consistant à conduire un troupeau hors de son point d’attache à la recherche de nourriture et de l’eau. Dans le département des Collines, on distingue plusieurs catégories de transhumants. Notamment les éleveurs béninois autochtones de deuxième ou de troisième

génération, de peuls migrants et natifs des communes, des éleveurs béninois ayant changé simplement de commune ou de département, des éleveurs étrangers transfrontaliers et des éleveurs étrangers transfrontaliers sédentarisés.

Leur cohabitation est caractérisée par la coopération, l'intégration et les conflits. En l'absence de conflit agriculteurs et éleveurs transhumants toutes catégories confondues échangent dans divers domaines de la vie sociale. Les éleveurs vendent aux agriculteurs des bœufs et autres produits d'élevage. Les autochtones rendent des services variés aux transhumants locaux comme étrangers sans distinction. Toutes ces interactions ne se déroulent pas sans risque de conflits latent, ouvert et même meurtrier.

En effet dans le département des Collines, les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants évoluent du simple (entre deux acteurs) aux meurtriers (avec mort d'homme). Marty et al. (2010), reconnaissent pour leur part, que les conflits n'ont pas la même gravité. Ils les organisent plutôt en affaires d'ordre civil et affaires à caractère pénal. Selon eux les affaires pénales en matière de conflits entre agriculteurs et éleveurs englobent les cas de vol et de tuerie de bétail, ainsi que les conséquences de ces délits à savoir les coups et blessures et les cas de mort d'homme. Le processus de règlement des affaires civiles implique, plusieurs instances d'arbitrage, donc selon des trajectoires parfois très complexes constatent (Marty et al, 2010).

3.2 Origines des dilemmes

Dans le département des Collines, la manière de régler les conflits liés à la transhumance génère de dilemmes pour les victimes

Le dilemme provient de l'agriculteur de sources diversifiées. On peut citer la corruption sous toutes ses formes : la corruption ordinaire (Service rendu contre peau de banane) et la corruption intellectuelle (service rendu à une vieille connaissance par déférence

ou devoir moral). Les rapports de force : pouvoir financier, la parenté, le capital social et la politique.

3.2.1 Léthargie et dysfonctionnement du comité communal de transhumance due à la corruption

Rappelons que dans le département des Collines, le Comité National de la Transhumance (CNT) jusqu'à un passé récent est la structure nationale qui gère la transhumance au Bénin. De ce point de vue, ses attributions portent sur la prévention des conflits et l'organisation de la transhumance apaisée au Bénin. Il intervient dans le règlement des conflits liés au déplacement des bétails. Il a des démembrements jusqu'au niveau village.

Mais dans les faits, les instances à charge de la gestion de la transhumance, ne s'activent généralement qu'autour des contentieux entre agriculteurs et éleveurs transhumants. Elles développent peu d'actions pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le comité villageois de transhumance n'organise pas souvent des sensibilisations à l'endroit des éleveurs et bouviers, encore moins en direction des agriculteurs. Il ne travaille pas à la visibilité des couloirs de passage des bétails. Les comités de gestion de la transhumance ne mobilisent pas de ressources suffisantes pour le balisage des couloirs de transhumance. Somme toute, les comités à divers niveaux ne sont retrouvés ni dans l'action physique ni dans la communication. Ils n'existent que sur papier. Au niveau des mairies par exemple, la plupart des maires ont pris un arrêté communal pour créer le comité communal de transhumance. Mais dans leur ensemble, ils ne travaillent pas et sont oisifs. La raison avancée est que les moyens manquent pour les faire fonctionner. Cependant les mairies collectent diverses taxes qui sont prélevées par l'administration locale. Par rapport aux prélèvements de taxes, un acteur rencontré dans la commune de Dassa a bien voulu témoigner

«A la frontière l'éleveur paye de taxe à l'entrée et par tête de bœuf. Au niveau communal l'éleveur paye encore une taxe de pacage par tête d'animal. De plus il paye quelque chose à l'autorité et à l'agent de contrôle chargé de l'accueil. Après toutes ces étapes le peul se croit tout permis. Si par malheur on lui demande une charge supplémentaire il se fâche. »

3.2.2 La situation dans la commune de Ouessè

Dans la commune de Ouessè par exemple le comité communal de transhumance devrait dans l'ordre normal des choses, être très actif en raison de la recrudescence des conflits liés à la transhumance. Mais son effacement sur le terrain a contraint la population à prendre ses responsabilités. A ce propos un chasseur s'en plaint. Pour lui, il y a une véritable crise de leadership en la matière.

« Aujourd'hui dans la région, nous n'avons pas réellement quelqu'un qui a la carrure d'une autorité locale, d'un leader pour nous aider dans la résolution des conflits avec les transhumants, ceci constitue un véritable obstacle qui nous empêche de vivre dans la quiétude dans la commune. Ce qui fait qu'en cas de conflit les transhumants ont toujours le dessus sur nous les agriculteurs. [...]. Quand je n'avais pas encore été désigné représentant des chasseurs d'ici, j'occupais le poste de chargé des conflits entre agriculteur et transhumants. Il y a de cela quatre (4) voire cinq (5) ans. En ce moment je disais que si on ne trouvait pas une solution adéquate face à cette crise qui se développait, cela allait être difficile les années à venir. Dans la période, les difficultés n'étaient pas différentes de celles d'aujourd'hui, seulement qu'elles se sont accentuées. Dans la période lorsqu'un agriculteur est victime de destruction de champ par les transhumants et l'information arrive au niveau des autorités locales, le transhumant ne paye jamais une compensation à la hauteur des dégâts causés. Il y a toujours un gap. Vu les dépenses que le processus de dédommagement engendre pour le cultivateur, il choisit souvent de se résigner ».

Dans la commune de Ouessè, on peut noter l'implication de diverses structures dans la gestion des conflits liés à la transhumance : théoriquement le comité communal officiellement, organe légal, créé

par arrêt communal et installé par le maire, manque de visibilité et de pragmatisme dans la commune. Ce qui aurait conduit les populations d'agriculteurs à prendre leur responsabilité. En effet, le comité ad hoc créé par la population pour gérer les conflits agriculteurs et éleveur, et la partition jouée par les têtes couronnées font d'eux des acteurs à part entière de la transhumance dans la commune de Ouessè. A toutes ces structures s'ajoute la police républicaine, donc les commissariats. Avec les nouvelles réformes au Bénin on n'en trouve à l'échelle de l'arrondissement. L'ensemble de ces structures démocratise la gestion des conflits de transhumance et augmente le risque de corruption.

3.2.3 Situation dans la commune de Glazoué

Dans la commune de Glazoué, comme dans les autres communes où les enquêtes sont réalisées le constat est le même. Le comité communal de transhumance ne travaille pas pour des raisons ci-dessus évoquées : manque de moyens financiers. Dans ces communes c'est la police républicaine qui s'est illustrée dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs à côté de l'activisme des chefs village et chefs d'arrondissement.

3.3 Rapport de forces comme source de dilemmes dans le département des Collines

Cas de la corruption

Dans le département des Collines, La corruption se présente sous plusieurs formes dont deux seulement présentent un intérêt pour cette étude. Il y a la corruption intellectuelle à côté de la corruption ordinaire qui consiste à glisser de peau de banane pour bénéficier des faveurs de quelqu'un. La corruption intellectuelle se manifeste par les services "déplacés" rendus à quelqu'un parfois injustement au nom d'ancien rapport ou d'ancienne relation (vieille amitié). Ainsi la gestion des conflits liés à la transhumance est dominée par de services rendus à un tiers. Ce type de corruption est vécue par agriculteurs et éleveurs mais pénalisent plus certains agriculteurs autochtones. Les

bénéficiaires sont des anciens éducateurs (instituteurs, professeur etc.) et même des fonctionnaires agro éleveurs dans l'appareil politique.

Quant à la corruption ordinaire elle se manifeste dans tous les paliers de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Une autre facette de la corruption est le glissement de peau de banane. Il peut prendre la forme d'un cadeau ou toute autre manière pour motiver ou récompenser un service rendu injustement. Les polémiques autour de décisions rendue sont légions. Ici l'opinion commune des agriculteurs est que les éleveurs mettent de l'argent dans la gestion des contentieux qui les opposent aux éleveurs pour avoir toujours raison. Cette situation n'épargne aucune commune dans le département des Collines. C'est ce qu'un jeune exploitant agricole tente de nous faire comprendre :

« Vue la récurrence des conflits et la manière dont ces conflits sont réglés, et chaque fois, c'est les éleveurs qui gagnent injustement à cause de l'argent qu'ils mettent dans l'affaire. Selon moi, le gouvernement ne fait rien de fiable ; nous les agriculteurs sommes livrés à nous-même et nous sommes en train de perdre nos terres au profit des éleveurs qui viennent s'accaparer de notre subsistance quotidienne ». Extrait de l'entretien avec un exploitant agricole dans la commune de Ouessè : 35ans

Un peul à cheval sur Aklampa (Commune de Glazoué) et Gbanlin (Commune de Ouessè) rencontré au commissariat de Gbanlin estime en ce qui le concerne que ce sont bien les agriculteurs qui tentent souvent de corrompre la police pour maximiser le dédommagement à leur payer :

« En cas de conflit, il y a certains agriculteurs qui vont corrompre le commissaire afin que le transhumant puisse payer une lourde amende au-delà des pertes enregistrées. Le commissaire refuse et dit qu'il n'a pas la compétence régler les contentieux agricoles et que c'est la DDAEP qui est chargée de ces questions. Lorsque la DDAEP finit de faire son constat et fixe le montant auquel les dégâts sont facturés, le cultivateur n'est pas content et dit que c'est les transhumants qui ont corrompus le commissaire et lui le cultivateur n'a pas eu un dédommagement qu'il désirait à la hauteur des dégâts. Nous les éleveurs n'intéressons en aucune manière le commissaire afin qu'un verdict soit rendu en notre faveur ».

La corruption revêt aussi la forme de détournement des biens des victimes. La corruption est également l'exploitation de la position des victimes, leur analphabétisme et leur sous information pour les priver partiellement voire entièrement de ce qui devrait leur revenir parfois. Cette attitude favorise moins la paix et ne fait que rendre les conflits plus persistants. Un responsable des organisations des éleveurs en donne un aperçu ici.

« Il y a des moments, où un éleveur paye l'argent de tous les champs qui sont dévastés, mais les gens du comité ou ceux à qui il remet l'argent – là, soit disant représentant des agriculteurs, il prend l'argent et il ne donne pas ça au concerné. Ce concerné, il poursuit, poursuit, lorsqu'il va voir le peul dans la brousse il dit vous êtes un cas et il l'arrête, le peul dit j'ai donné ça à temps, il dit non, il y a conflit et il commence par le taper et il y a problème ».

3.4 Capital social comme source de dilemme

La gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les commissariats aurait fini par avoir une retombée psychosociale dans la population. A Agondokpo dans la commune de Dassa par exemple, les habitants ont bien intériorisé la leçon et les contraintes à respecter. Il faut être inséré dans un réseau puissant et montrer de vigilance quand on a une affaire de destruction de champ au commissariat. Un agriculteur averti rencontré dans la commune de Dassa partage son expérience et conseille.

« Quand on va à la police pour régler les affaires de transhumance, nous n'avons pas une satisfaction parfaite. Les transhumants qui sont à Agondokpo ici viennent de Dassa, d'autres proviennent de Save. Pour trouver une satisfaction lorsque toi en tant qu'agriculteur tu es victime de destruction de ton champ et l'affaire est portée jusqu'au commissariat, il faut vraiment être vigilant, avoir des connaissances et des personnes capables de t'aider à bien défendre ton cas, si non, ton affaire sera balayée d'un seul coup. En cas de déclaration de divagation dans un champ, lorsque vous portez l'affaire au commissariat, vous payez cinq mille francs (5 000 FCFA) ».

Face à ce tableau d'accusations, le comportement du "chef", mis en cause ou dénoncé résulte de l'une ou l'autre situation évoquée dans les plaintes ci-dessus : corruption pure ou service rendu à une connaissance de vieille date. Parfois elle peut résulter d'une mauvaise lecture de la situation. Certaines de ses plaintes ou accusations peuvent être fondées d'autres peuvent relever d'un simple amalgame. Dans l'un ou l'autre cas seul l'accusé ou la victime peut en donner une version compréhensible.

Lorsqu'une plainte est fondée donc avérée, le chef pourrait se sentir coupable et en assumer les conséquences morales et psychologiques. Lorsqu'un chef est accusé pour un comportement qui relève d'un simple amalgame, il vit des tortures morales et psychologiques, d'où ses dilemmes. La complexité des conflits entre agriculteurs et éleveurs vient souvent du fait que les déclarations des acteurs sont toujours contradictoires. Le peul pense toujours que c'est l'agriculteur qui est fautif. L'agriculteur lui réplique et trouve que c'est le peul qui est le premier à mal faire et à le provoquer.

3.5 La police face aux accusations fondées ou non.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs présentent assez de similitudes. D'une localité à une autre. De la même façon, la réaction des acteurs chargés d'arbitrer ces conflits montrent suffisamment de ressemblances. Lorsque la police demande à un agriculteur d'attraper un bœuf afin de donner la preuve de la plainte qu'il dépose contre un transhumant, ce dernier reçoit l'instruction de l'agent avec un choc. Il est choqué parce que ce n'est pas déjà facile à un bouvier d'attraper un bœuf, mais on demande à un agriculteur de s'essayer. Il accueille l'instruction du chef comme mauvaise volonté manifestée à son égard. Dans ce cas lorsque l'issu du règlement ne lui est pas favorable, il y trouve des indicateurs de corruption déjà engagée par son vis-à-vis. Ainsi se plaint cet octogénaire rencontré dans la commune de Glazoué

« Parfois les autorités cherchent de preuve en demandant à l'agriculteur de venir avec un animal attrapé en flagrant délit dans le champ. Alors que ce n'est pas déjà facile à l'éleveur d'attraper sa bête on demande au non professionnel de le faire. En s'exécutant quand

vous blessez un animal, on fait à l'agriculteur le procès de s'être fait justice et c'est lui qui dédommage l'éleveur ».

Un autre cas de figure est que quand un agriculteur aperçoit un troupeau de bœufs aller vers lui dans son champ, il commence par faire de bruits qui provoquent une débandade au niveau de ces animaux. Naturellement la brutalité avec laquelle les animaux rentrent dans le champ doit endommager les plants qui s'y trouvent. Aussitôt il accourt vers un service d'arbitrage, dépose sa plainte et invite l'agent trouvé au bureau d'aller avec lui constater le flagrant délit des transhumants dans son champ. Si le service sollicité lui oppose la conduite à tenir dans une situation pareille : dépôt de plainte (écrite), réunion du collège des techniciens et assimilés, alors il se décourage. Les bœufs pourraient déjà quitter son champ ou empirer la situation s'il devrait réunir toutes ces conditions. Découragement oblige, ces services n'ont plus bonne presse avec lui.

Par ailleurs agriculteurs et éleveurs ignorent la plupart du temps que les actes perpétrés dans les champs, sur le bétail ou encore sur les humains n'ont pas la même qualification juridique. Il y en a qui sont qualifiés d'affaires civiles et d'autres d'affaires pénales (Martys et al. 2010). L'un ou l'autre n'a pas les mêmes implications financière ou sociale.

Les plaintes ne sont pas à l'abri de corruption. Ainsi le risque est grand de tomber dans les appâts de la corruption. Il arrive des cas où des plaintes sont déposées et exécutées comme telle contre un peul transhumant qui s'exécute. Le dédommagement négocié et consenti est libéré et remis à l'agent en charge du dossier. Par des manœuvres personnelles l'agent refuse de remettre le montant cédé à la victime.

Nous avons amené le problème à l'ex CARDER et à la gendarmerie (aujourd'hui, commissariat). C'est un autre feuilleton, on te demande de venir demain, après-demain... de quel temps, dispose l'agriculteur pour faire cette navette. Pendant cette série de rendez-vous, l'éleveur contourne le producteur et va verrouiller la plainte chez les agents du CARDER et de la GENDARMERIE.

Face à ce tableau, un agent de la police apprécie

« Partout dans la sous-région, les agriculteurs se font justice. Quand ils ne tuent pas des animaux ils les empoisonnent. En raison de la complexité des plaintes, la police ne fait pas justice en l'absence de preuve dans les deux cas. Il faut dire que les acteurs ne se dénoncent pas souvent si les enquêtes ne révèlent ou ne confirment pas les faits. Moi je pense que ce sont là des dénonciations calomnieuses de parler de corruption à la police. La police n'est pas qualifiée pour régler les problèmes de destruction. La police appelle des techniciens à qui elle affecte la mission. Dans ce cas obligation n'est faite à personne de signer le rapport.

Vous savez en cas de plainte par un agriculteur, on demande à l'agriculteur d'attraper le bœuf. Cela participe de la recherche de preuve en raison de la mauvaise foi des acteurs, ils ne se dénoncent jamais eux-mêmes. Si tous les éleveurs clament leur innocence, il serait difficile à la police de doigter quelqu'un. De même en cas d'abattage d'un animal, l'éleveur peut va incriminer le propriétaire du lieu où on a trouvé un animal mort. Mais la police ne peut valider le soupçon sans preuve. Elle doit passer à une enquête.

Autre chose c'est que le service qu'un individu X demande à la police est un réflexe humain à la portée de tout le monde.

Dans ces affaires les compromis viennent tardivement des plaignants au dernier moment de surcroît. Par exemple un individu se plaint. Son dossier est monté, prêt à être envoyé. Ce dernier se présente et demande de retirer sa plainte. C'est une situation difficile.

Pour les plaintes il y a risque de corruption. Mais c'est le technicien qui mène l'enquête qui doit faire attention et monter de discernement. »

CONCLUSION

Le département des Collines est une zone à vocation agricole. Depuis peu, il est devenu une zone d'élevage. Du coup la cohabitation entre agriculteur et éleveur transhumant est plus difficile. Ainsi, la corruption, la mauvaise application des textes qui régissent le mouvement des bétails et les rapports de force entretenus par les éleveurs transhumants, compliquent les interactions entre ces deux

catégories d'acteurs. Dès lors, les agriculteurs ne cessent de s'interroger sur leur sort. Abandonner l'agriculture ou se résigner ? Véritable dilemme.

Dans le département des Collines l'agriculteur est dans un dilemme et son dilemme semble trop grand. En effet, l'agriculteur du département des collines fait face à une multitude de situations qui ne le déterminent point, il doute, doute de lui-même et s'interroge sur la conduite à tenir ? Cultiver son jardin ou aller à l'aventure. De nos jours, il se résigne devant une agriculture, de plus en plus exigeante au gré des incertitudes climatiques, souffre sans cesse de la méchanceté des éleveurs transhumants et est victime de surcroît des normes et pratiques de gestion de la transhumance.

L'agriculteur va-t-il se résigner devant un ensemble de faits qui le dévalorisent ? La question est enfin de savoir si la persistance des conflits liés à la transhumance dans le département des Collines, n'est pas une conséquence de la qualité des normes et pratique de gestion de la transhumance ?

Référence Bibliographique

Agossou, V., Baltissen, G., & Savi, A. (1998). Prévention de conflits entre agriculteurs et éleveurs : Expérience dans quelques villages du Borgou (nord-Bénin). *Bul. Rech. Agro. Bénin*, 21, 28-42.

Bro, C. (2000). *Problématiques sociologiques concernant la gestion des ressources en eau du Burkina Faso* (N°2; p. 162). Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

Carrière, M. (1996). *Impact des systèmes d'élevage pastoraux sur l'environnement en Afrique et en Asie tropicale et subtropicale aride et subaride*. CIRAD-EMVT.

Djenontin, A. J. P., Houinato, M., Toutain, B., & Sinsin, B. (2009). Pratiques et stratégies des éleveurs face à la réduction de l'offre fourragère au Nord-Est du Bénin. *Science et changements planétaires / Sécheresse*, 20(4), 346-353. <https://doi.org/10.1684/sec.2009.0204>

Marty, A., Sougnabé, P., Djatto, D., & Nabia, A. (2010). *Causes des conflits liés à la mobilité pastorale et mesures d'atténuation* (p. 123).

Schöneegg, G., Martel, P., Sano, B., & Noufou, S. (2006). *Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin* (p. 77).

Sodjinou, E. (2007). *Institutions traditionnelles et modernes de gestion des ressources modernes, des situations conflictuelles et divers conflits autour des ressources naturelles au Bénin* (p. 121) [DEA]. Université Nationale du Bénin.

Toasségnitché, Z. (2016, mai 11). La transhumance dans le Zou-Collines : Un cauchemar pour les éleveurs et agriculteurs. *Actubenin*.

Dépôt Légal N° : 14612 du 16/01/2023
Bibliothèque Nationale du Bénin, 1^{er} trimestre